

L'an DEUX MIL TREIZE, le SAMEDI 21 SEPTEMBRE, à 09 h 17, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 38).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. ADAME Brigitte a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ MAILLOT Gérald/ PICARD Hajasoa/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain (arrivée à 09 h 46 au Rapport n° 13/3-03)/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ ISIDORE Marylise/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ NATIVEL Mickaël (arrivée à 09 h 34 pendant la présentation de l'Ordre du Jour de Séance)/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ PAULÉE Marie-Thérèse/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ AHAMADI Salama (arrivée à 09 h 45 au Rapport n° 13/4-02)/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine
--

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

HOAREAU Jean-François	par MAILLOT Gérald
HOARAU Emmanuel	par LOWINSKY Jacques
JAVEL François	par FRANÇOISE Gérard
PELTIER Hélyette	par CLAIN Claudette
TOQUET Stéphanie	par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
CÉCILÉRY Nathalie	par ORPHÉ Monique
JUSTINE Marie Séverine	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	par ALLIÉ Carmen

pour toute la durée
de la séance

Les membres présents, au nombre de 36 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- CLAIN Claudette (parenté) au titre de l'entreprise ELECTROCHAL Rapport n° 13/4-25
- ASSABY Maximilien (parenté) au titre de RUN Action Rapport n° 13/4-28

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
ARRIVÉES		
NATIVEL Mickaël	à 09 h 34	pendant la présentation de l'Ordre du Jour de Séance
AHAMADI Salama	à 09 h 45	au Rapport n° 13/4-02
COUDERC Alain	à 09 h 46	au Rapport n° 13/4-03
DÉPLACEMENTS		
MAILLOT Gérald	de 10 h 08 à 10 h 33	du Rapport n° 13/4-09 au Rapport n° 13/4-18
CHÉFIARE Claudine	de 10 h 38 à 10 h 42	du Rapport n° 13/4-25 au Rapport n° 13/4-26
NATIVEL Mickaël	de 10 h 47 à 10 h 54	du Rapport n° 13/4-32 au Rapport n° 13/4-35
DÉPARTS		
LOUISE Rose Blanche	à 10 h 44	au Rapport n° 13/4-28
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 56	au Rapport n° 13/4-36

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 25 SEP. 2013 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 36 sur 55.

25 SEP. 2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
24/09/2013



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13400-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2013